

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt et 20 février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 3^{ème} adjoint.

CALAVIA Richard ; CHALIFOUR Serge ; CONTAT Christian ; GÉRARD Jacques ; MICHEL Elisabeth ; MICHEL Sylvette ; RENARD Jacques

Absents non excusés : Eric EYSSARTIER et Michel MASSÉNAT

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

N°2020-07 :

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler

Après en avoir délibéré

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2020-08 :

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CHALIFOUR Serge, doyen d'âge, Monsieur Le Maire s'étant retiré de l'assemblée ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2019 ;

Considérant les éléments suivants :

-Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 287 207,87 €.

La somme de 15 943,99 € sera affectée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le reliquat 271 263,887 € sera affecté au compte 002 report à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (à l'unanimité) le compte administratif 2019.

N°2020-09 : Affectation de résultat

N°2020-10 :

Objet de la délibération : Acceptation remboursement SPP

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la société SPP rembourse la somme de 35,94 € pour cause de double règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (à l'unanimité) le remboursement de 35,94 €.

N°2020-11 :

Objet de la délibération : Convention de poste avec le SDE 24-Occupation de sol pour l'implantation d'un transformateur

Monsieur Le Maire indique que les travaux réalisés par le SDE 24 ont occasionné l'implantation d'un poste sur le domaine communal.

La parcelle concernée est celle cadastrée section AC numéro 77.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte administratif correspondant à la convention de poste accordée au SDE 24.

Le conseil municipal (à l'unanimité), après en avoir délibéré, :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte administratif régularisant la convention de poste accordée au SDE 24.

N°2020-12 :

Objet de la délibération : Demandes subventions voyages scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de Madame La Provisseure de la cité scolaire Giraut de Borneil pour :

- Alexian LEYMARIE : voyage à La Plagne du 27 janvier au 02 février 2020
- Lénaëlle HORIOT : voyage à La Plagne du 27 janvier au 02 février 2020
- Ellie MEUBLAT : voyage en Italie du 09 au 15 février 2020
- Ava FARREN : voyage en Italie du 09 au 15 février 2020
- Léna GUICHON : voyage en Italie du 09 au 15 février 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 € par voyage.

Cette subvention sera versée aux familles sur présentation d'un certificat administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 25 février 2020

Le maire

Jean-Marie QUEYROU